

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2022-D039
Bulletin Municipal " La Gazette 2022 "

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscription des crédits au budget 2022 de la Commune,

Vu l'établissement d'un bulletin municipal " La Gazette" chaque année

Vu les propositions reçues,

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise GRAPHILOIR, dont le siège social est à MONTVAL-SUR-LOIR, (Sarthe) - Z.I du Mont sur Loir, est retenue pour la création graphique, la mise en page, et l'impression du bulletin municipal intitulé " La Gazette" de la Commune de Marçon, pour l'année 2022.

Article n° 2 : Le montant de cette prestation s'élève à 1 604.00€ hors taxes, soit 1 924.80€ toutes taxes comprises.

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal

Fait à Marçon, le 24/10/2022
Le Maire,
Monique TROTIN

